

# Législation en vigueur se référant au filtrage

Sylvain Joseph

Conseiller TICE sur le bassin de Saint Quentin en Yvelines

**L'objectif des mesures prises au niveau européen et gouvernemental en matière de filtrage est la protection des mineurs contre les contenus inappropriés**

Le filtrage est une réalité juridique qui comporte plusieurs facettes. Il est constitué :

- De textes législatifs ou réglementaires, voire d'ordre communautaire relatifs à l'usage des filtres ;
- De recommandations ou rapports élaborés par des autorités compétentes ou par des instances représentatives (Cnil, Forum des droits sur Internet...) ;
- D'un ensemble de jurisprudences, qui imposent des techniques de contrôle d'accès à Internet.

## Au niveau européen<sup>1 2 3</sup> :

Le Conseil de l'Europe vient de publier une recommandation validant "les systèmes de filtrage et les technologies de restriction d'accès" pour Internet. "La disponibilité de matériels de pornographie infantile est à cet égard particulièrement préoccupante et exige que les Etats, mais aussi les fournisseurs d'accès à l'Internet et les industries des télécommunications, prennent des mesures supplémentaires", écrit l'institution strasbourgeoise. Qui entend pousser les FAI et autres opérateurs à œuvrer au filtrage des contenus.

Autre proposition du Conseil : créer des réseaux sécurisés en accès restreint, des subdivisions d'Internet (joliment baptisés "jardins clôturés" ou plus platement "communautés protégées") où il faut "se conformer à un code de conduite".

1 [http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta09/FREC1882.htm#P16\\_137](http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta09/FREC1882.htm#P16_137)

2 <http://www.lemagit.fr/article/fai-internet-europe-filtrage-operateurs-loppsi/4402/1/le-conseil-europe-valide-filtrage-internet/>

3 <http://www.pcinpact.com/actu/news/53332-conseil-europe-filtrage-blocage-enfants.htm>

## Au niveau de l'état français<sup>4</sup> :

**Recommandation "Les enfants d'Internet III"<sup>5</sup> :**

La procédure de filtrage se fait en 4 étapes :

- les sites pédo-pornographiques sont répertoriés par les forces de l'ordre, les internautes (via une plateforme de signalement) et la coopération internationale
- les services de l'OCLCTIC (Office Central de Lutte contre la Criminalité lié aux Technologies de l'Information et de la Communication) fournissent une liste quotidienne des sites à bloquer à une autorité compétente
- la liste est validée par cette autorité et transmise aux fournisseur d'accès à Internet
- l'autorité nationale contrôle à posteriori le blocage des sites

Pour les FAI, recommandation de 3 types de filtrages :

- le filtrage au niveau des DNS. Le site est bloqué au niveau des DNS des FAI.
- le filtrage par adresse IP.
- le filtrage hybride ou au niveau de l'URL (echosdunet.net). Elle présente l'avantage de cibler le contenu à bloquer sans provoquer les dommages collatéraux des 2 autres solutions mais est plus chère.

4 <http://www.pcinpact.com/actu/news/53725-commission-nadine-morano-blocage-filtrage.htm>

5 [http://www.echosdunet.net/dossiers/dossier\\_2858\\_le+fdi+recommande+filtrage+internet.html](http://www.echosdunet.net/dossiers/dossier_2858_le+fdi+recommande+filtrage+internet.html)

DADVSI <sup>6 7</sup>

La loi **Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI)**, votée le 30 juin 2006, prévoit la mise en place d'une « réponse graduée », transformant en simple contrevention la mise à disposition du public d'œuvres protégées sans l'autorisation de leurs ayants-droit, qui constituait jusque là un délit, sanctionné de peines pouvant aller jusqu'à 300 000 d'amende et trois ans de prison. Cette mesure a été censurée par le Conseil constitutionnel.

C'est la transposition de la directive européenne 2001/29/CE.

HADOPI

**HADOPI** <sup>8 9 10</sup>

La loi Hadopi ou loi Création et Internet, ou plus formellement : « Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet », est une loi qui sanctionne le partage de fichiers en pair à pair en tant qu'infraction au droit d'auteur. La récidive est punie de manière croissante et le législateur parle de « riposte graduée ». Cette loi crée une « Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet » (Hadopi), organisme indépendant de régulation qui sera constituée au plus tard le 1er novembre 2009 (article 19 de la loi).

Elle a été complétée par une nouvelle loi, dite « Hadopi 2 » qui a été adoptée par le Sénat le 21 septembre 2009.

**HADOPI2** <sup>11 12 13</sup>

La loi relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet dite loi HADOPI 2, est une loi complémentaire à la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, dite loi HADOPI. Elle a pour but de réintroduire le volet répressif de la première loi qui a été censuré par le Conseil constitutionnel.

**HADOPI3 (projet de loi)** <sup>14 15 16 17</sup>

Le ministère de la Culture a entamé des démarches pour assurer le volet 3 d'Hadopi : celui de l'offre légale et de la rémunération des artistes.

6 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000266350&dateTexte=>  
 7 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie\\_de\\_la\\_loi\\_DADVSI](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_loi_DADVSI)  
 8 <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossiers/internet-creation08/6%20-%20Projet%20de%20loi.pdf>  
 9 <http://www.lemagit.fr/article/article/piratage-copie-privée-hadopi/3598/1/hadopi-lutte-anti-piratage-version-kafkaïenne/>  
 10 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_Création\\_et\\_Internet](http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Création_et_Internet)  
 11 <http://tempsreel.nouvelobs.com/file/718941.pdf>  
 12 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_relative\\_à\\_la\\_protection\\_pénale\\_de\\_la\\_propriété\\_littéraire\\_et\\_artistique\\_sur\\_internet](http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_à_la_protection_pénale_de_la_propriété_littéraire_et_artistique_sur_internet)  
 13 <http://www.lesechos.fr/info/france/020137193590-hadopi-2-adopte-sans-enthousiasme-par-les-deputés.htm>  
 14 <http://www.irma.asso.fr/Mitterrand-missionne-Zelnik-Toubon>  
 15 <http://www.laquadrature.net/fr/hadopi-3-un-air-de-d-j-vu>  
 16 <http://www.pcinpact.com/actu/news/53245-question-ministere-culture-mission-zelnick.htm>  
 17 <http://www.numerama.com/magazine/13799-hadopi-3-un-producteur-pour-defendre-la-remuneration-des-auteurs-maj.html>

LOPSI ou LOPPSI

Filtrage et législation

**LOPSI** <sup>18 19</sup>

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ou LOPSI est une loi française, publiée le 29 août 2002, relative à la sécurité intérieure. Il permet de recourir d'une manière générale à des procédures d'un Partenariat public-privé (au sens du droit européen) allégées (la mise en concurrence n'est pas obligatoire) sans nécessité d'une qualité d'urgence ou de complexité, à l'opposé d'un Contrat de partenariat.

**LOPPSI2 (Projet de loi sécurité intérieure)** <sup>20 21 22 23 24</sup>

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure est un projet de loi qui concerne la gestion de la police et de la gendarmerie pour la période 2009-2013 1. Ce projet de loi, appelé LOPPSI 2 en référence à la LOPSI de 2002 qui avait le même objet et porte presque le même nom mais sans « performance », est préparé par la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie (UMP).

- L'article 3 du projet de loi prévoit une modification de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 avec l'insertion de deux nouveaux alinéas au sein de l'article 6-I-7 :

« Lorsque les nécessités de la lutte contre la diffusion des images ou des représentations de mineurs relevant des dispositions de l'article 227-23 du Code pénal le justifient, l'autorité administrative notifiée aux [fournisseurs d'accès à l'internet] les adresses internet des services de communication au public en ligne entrant dans les prévisions de cet article, et auxquelles ces personnes doivent empêcher l'accès sans délai. »

« Un décret fixe les modalités d'application de l'alinéa précédent, notamment celles selon lesquelles sont compensés, s'il y a lieu, les surcoûts résultant des obligations mises à la charge des opérateurs. »

18 <http://fr.wikipedia.org/wiki/LOPSI>  
 19 <http://www.lemagit.fr/article/internet-filtrage-cybercriminalite-hadopi-loi/3295/1/apres-hadopi-france-prepare-seconde-phase-verrouillage-internet/>  
 20 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_d\\_%27orientation\\_et\\_de\\_programmation\\_pour\\_la\\_performance\\_de\\_la\\_sécurité\\_intérieure](http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_d_%27orientation_et_de_programmation_pour_la_performance_de_la_sécurité_intérieure)  
 21 <http://www.loppsi.fr/>  
 22 <http://www.lemagit.fr/article/securite-internet-hadopi-loi-loppsi/3394/1/filtrage-internet-alliot-marie-presente-projet-loi-loppsi-2>  
 23 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl1697.asp>  
 24 [http://www.foruminternet.org/specialistes/veille-juridique/actualites/projet-de-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-performance-de-la-securite-interieure-2909.html?decoupe\\_recherche=filtrage](http://www.foruminternet.org/specialistes/veille-juridique/actualites/projet-de-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-performance-de-la-securite-interieure-2909.html?decoupe_recherche=filtrage)